



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2023-0027

D É C I S I O N

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2023 :
Projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique avec cabine approfondie
pour le chantier d'insertion

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DL2021-0200 en date du 20 septembre 2021 portant délégation d'attribution de l'organe délibérant au Président pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Considérant que dans le cadre de sa compétence « action sociale pour la mise en œuvre d'ateliers et chantiers d'insertion dans le cadre de l'entretien des berges et rivières et de l'entretien des sentiers de randonnée », la CC ACVI doit acquérir un véhicule adapté pour la réalisation de ses missions : il s'agira d'un véhicule utilitaire avec cabine approfondie.

Considérant que ce véhicule sera destiné à transporter les agents et le matériel nécessaire au chantier d'insertion, et à tracter une broyeuse à végétaux.

Considérant que dans le cadre de la transition écologique des territoires engagée via le Contrat de relance et Transition Écologique (CRTE), et dans l'objectif de favoriser une mobilité décarbonnée, le choix se porte sur l'acquisition d'un fourgon électrique.

Considérant que l'acquisition de ce véhicule utilitaire électrique avec cabine approfondie présente un coût prévisionnel de 47 643,40 € HT ;

Considérant que cette dépense à réaliser en 2023 peut prétendre à une aide financière via l'Appel à Projets Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) / Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023.

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER une aide financière de l'État de 38 114 € représentant 80% du coût prévisionnel HT du projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique avec cabine approfondie pour le chantier d'insertion de la CC ACVI.

ARTICLE 2 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier.

ARTICLE 3 : DE PROCÉDER à l'approbation du projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique avec cabine approfondie pour le chantier d'insertion de la CC ACVI.

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20230210-DC2023-0027-AU
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

ARTICLE 4 : DE RENDRE COMPTE de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 10/02/2023

A red circular stamp of the Communauté d'Agglomération Catalane (ACV) is centered on the page. The stamp features a central emblem with a figure and the text 'Communauté d'Agglomération Catalane' around the perimeter and 'ACV' at the bottom. A black ink signature is written across the stamp.

Le président

Antoine PARRA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.